



BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Durée : 2 ans Niveau : BAC RNCP : 38314 - 01/01/2024



CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.
- ✓ Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.
- ✓ Réaliser des travaux d'entretien des végétaux.
- ✓ Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.
- ✓ Mettre en place des infrastructures.
- ✓ S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions différentes.
- ✓ Organiser le chantier en amont de l'intervention.
- ✓ Réaliser les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages), de végétalisation et de mise en place des réseaux.
- ✓ Gérer les moyens humains et matériels, contribuer aux travaux et procéder aux ajustements techniques et logistiques.
- ✓ Vérifier la qualité des travaux réalisés et veiller à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.
- ✓ Obtenir le diplôme de niveau 4 du ministère de l'Agriculture.



formation@serpe.fr



04 86 84 00 76



serpe-formation.fr



CONDITIONS D'ADMISSION



PROFIL

- Agé(e) de 18 à 29 ans révolus ayant signé un contrat d'apprentissage.
- Agé(e) de plus de 29 ans ayant signé un contrat de professionnalisation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.
- Passerelles : nous contacter pour étudier les éventuelles passerelles possibles (en fonction du parcours et du site de formation).

PRIX €

Formation gratuite (prise en charge par l'OPCO et l'entreprise).



INSCRIPTION

- Dossier de candidature
- Entretien individuel
- Tests de positionnement

PRÉREQUIS ✓✓

- Être titulaire d'un CAPA, TP Ouvrier du paysage, BPA ou fin de seconde générale
 - Dérogation possible si expérience professionnelle dans le domaine du paysage



formation@serpe.fr



04 86 84 00 76



serpe-formation.fr



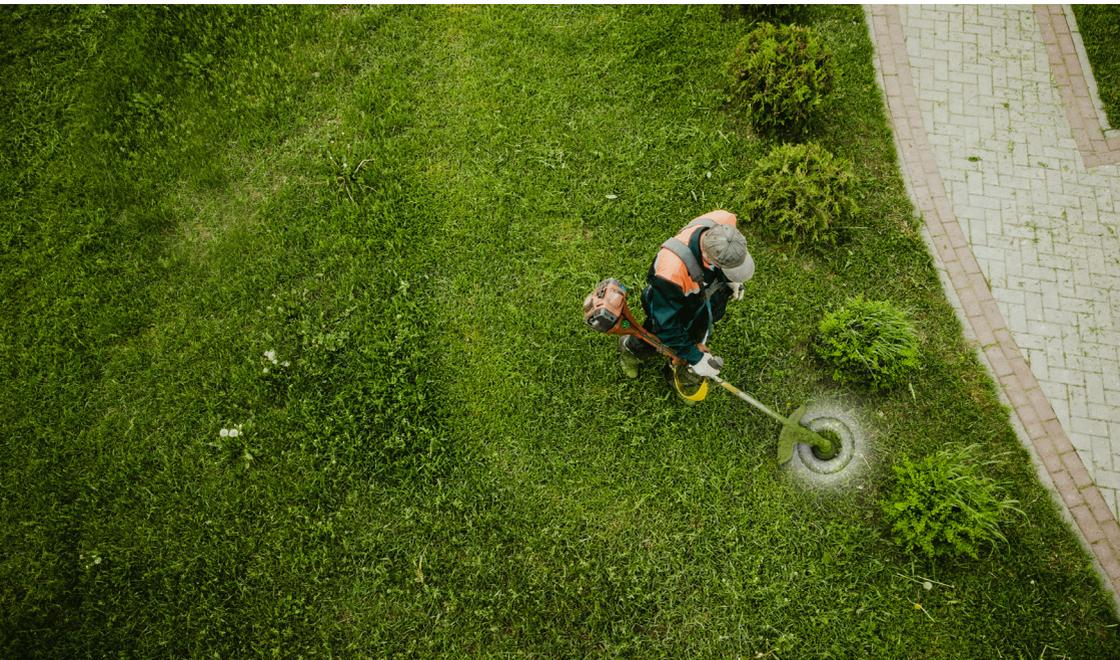
MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

-  Accompagnement individualisé.
-  Travaux pratiques réalisés sur des cas concrets dans le cadre de chantiers pédagogiques.
-  Salle de formation dédiée pour les cours théoriques en présentiel ou mixte présentiel / distanciel (blended learning).



MOYENS PÉDAGOGIQUES

-  Site de formation au sein de l'agence Serpe de Bouillargues (30).
-  Matériel dédié à la formation
-  Formateurs professionnels et encadrement dédié à la formation.
-  Plateau technique de 5,5 hectares.





VALIDATION DES COMPÉTENCES



Livret de suivi pédagogique permettant de valider les compétences acquises tout au long de la formation et en entreprise.



MODALITÉS D'EXAMEN



Epreuves écrites et orales.



Mises en situation pratiques sur chantier.



L'examen est validé par l'obtention de l'ensemble des UC.



Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans.



MODALITÉS DE FORMATION

Décomposition des 24 mois en alternance :

24

semaines en
centre de formation

80

semaines en
agence Serpe



RÉFÉRENTS DE FORMATION



Responsable
Thierry Bourdy



Référent Formation
Clément Dayon



Référente Administrative
Mandy Fabret



» ET APRÈS ?

- Être embauché au sein du Groupe Serpe
- Intégrer notre CS Arboriste Élagueur en alternance



formation@serpe.fr



04 86 84 00 76



serpe-formation.fr